

LES MOULINS

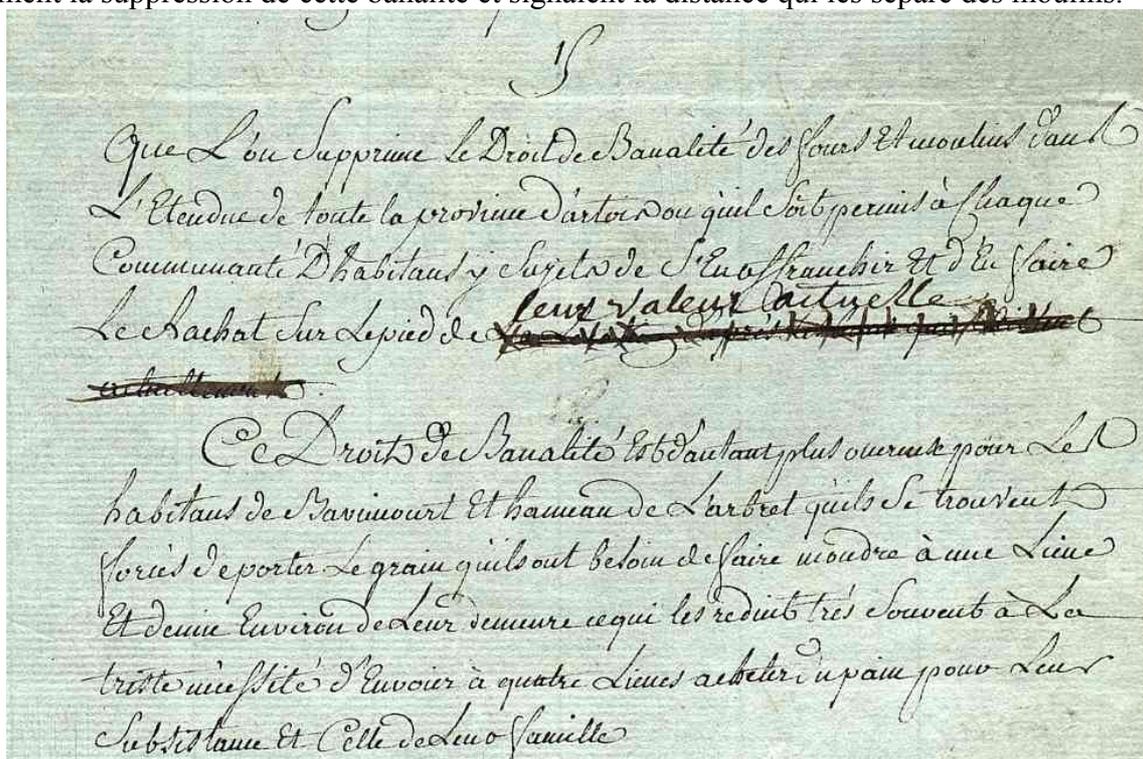
En 1756, il n'existe pas de moulin sur le territoire de la commune. Les plus proches se trouvent à Gouy, Saulty ou Bailleulmont.

Les moulins comme les fours appartiennent aux seigneurs, les paysans désirant moudre leur grain ou cuire leur pain doivent payer une taxe : « la banalité »

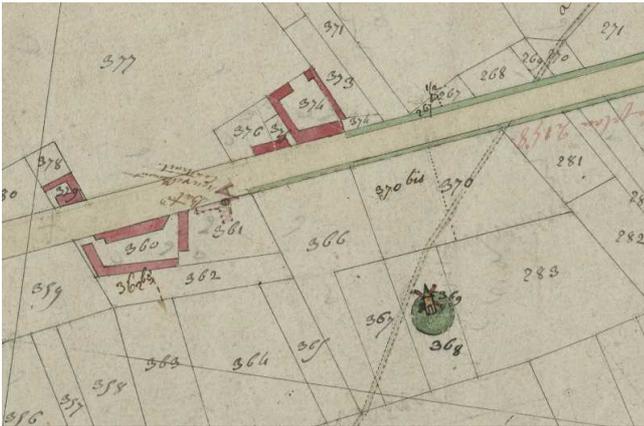


1756 carte de Cassini

En 1789, à la veille de la Révolution, sur les cahiers de doléances de la commune, les habitants réclament la suppression de cette banalité et signalent la distance qui les sépare des moulins.

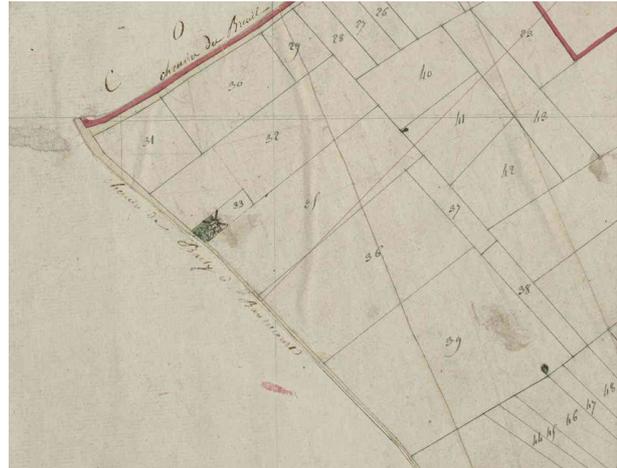


15. Que l'on supprime le droit de banalité des fours et moulins dans l'étendue de toute la province d'Artois, ou qu'il soit permis à chaque communauté d'habitans y sujets de s'en affranchir et d'en faire le rachat sur le pied de leur valeur actuelle. Ce droit de banalité est d'autant plus onéreux pour les habitans de Bavincourt et hameau de l'Arbret qu'ils se trouvent forcés de porter le grain qu'ils ont besoin de faire moudre à une lieue et demie environ de leur demeure, ce qui les réduit très souvent à la triste nécessité d'envoier à quatre lieues acheter du pain pour leur subsistance celle de leur famille.



Le cadastre Napoléonien de 1812, montre l'existence de deux moulins.

L'un situé le long de l'actuelle impasse de la Poste,



l'autre sur la route menant à Barly.



En 1873, le moulin situé sur la route de Barly est encore signalé sur les cartes.

UNE MINOTERIE

Dans les archives du syndicat des meuniers à façon du Nord et du Pas de Calais on trouve la trace du moulin de l'Arbret à Bavincourt de 1938 à 1950.

<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/cam/fr/inventaires1989/1989002-4.html>

Jean-François BAQUET dresse une liste des moulins encore en activité en 1960 sur laquelle on trouve celui de Bavincourt-L'Arbret.

Source : http://morel.and.co.free.fr/moul_015.html